



Le dossier est à retirer et à remettre par :

- Mail : anais.moureuille@mortagnesursevre.fr
- Voie postale : Hôtel de ville
Service enfance-jeunesse
BP 21037
85291 MORTAGNE SUR SEVRE
- Dépôt : Service enfance-jeunesse—Maison Beaussire 31 rue nationale 85291 MORTAGNE SUR SEVRE

Pour tout renseignement contacter : Anaïs Moureuille

- 07.64.76.45.39
- anais.moureuille@mortagnesursevre.fr



Dossier de candidature et convention 2025

Dans Ma Poche

15-18 ans

**Gagne de
l'argent !**

**En réalisant des travaux dans
ta commune**

Renseignements : Anaïs Moureuille
Anais.moureuille@mortagnesursevre.fr
07.64.76.45.39



I - DOSSIER D'INSCRIPTION

Le ou la jeune

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :85291 MORTAGNE SUR SEVRE

Numéro de téléphone du jeune : / / / / Adresse mail du jeune :

Situation

Lycéen(ne). Etablissement :

Autre

Tout dossier incomplet sera refusé

Représentant légal

Nom : Prénom :

Adresse : 85291 MORTAGNE SUR SEVRE

Numéro de téléphone : / / / / Adresse mail :

Pièces à fournir pour l'inscription

Dossier d'inscription dûment complété

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie de la carte vitale

Photocopie du carnet de vaccination à jour

(Si le jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical du médecin traitant)

Attestation d'assurance responsabilité civile

Un justificative de domicile

LE DISPOSITIF DANS MA POCHE, C'EST QUOI ?

Le dispositif "Dans ma poche" donne la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 18 ans d'effectuer des chantiers dits citoyens en participant à l'amélioration de leur cadre de vie. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par mission de 3h30 réalisée (dont 30 minutes de pause). L'indemnité se présente sous la forme de 3 chèques citoyens d'une valeur de 5€ chacun à dépenser chez les commerçants et associations partenaires de la commune.

Ce dispositif vise à :

- Accompagner les jeunes dans l'acquisition d'argent de poche afin d'améliorer ou de constituer un budget loisirs.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique ;
- Valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la cité ;
- Accompagner les processus d'insertion sociale ;
- Permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter ;
- Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions ;

CA SE PASSE COMMENT ?

Ces chantiers ont lieu pendant certaines périodes de vacances scolaires et occasionnellement lors d'évènements spécifiques.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, services techniques etc. pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un animateur et d'un agent du service demandeur qui les encadrent pendant tout le temps de leur chantier

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Être âgé(e) de 15 ans à 18 ans
- Être domicilié(e) à Mortagne sur Sèvre

ANNEXE- FICHE DE CANDIDATURE PAR PERIODE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Numéro de téléphone du jeune : / / / / Adresse mail du jeune :

Possibilité de cocher autant de cases que souhaitées, avec un ordre de préférence.

VACANCES D'ÉTÉ 2025				
Lundi 07 juillet 9h-12h30	Mardi 8 juillet 9h-12h30	Mercredi 9 juillet 9h-12h30	Jeudi 10 juillet 9h-12h30	Vendredi 11 juillet 9h-12h30
Restaurant scolaire Nettoyage des locaux	Ecole Martin Jarry Nettoyage et rangement			
<input type="checkbox"/> Je suis disponible et intéressé(é)				
Lundi 14 juillet 9h-12h30	Mardi 15 juillet 9h-12h30	Mercredi 16 juillet 9h-12h30	Jeudi 17 juillet 9h-12h30	Vendredi 18 juillet 9h-12h30
	Ecole Martin Jarry Nettoyage et rangement	Ecole Martin Jarry Nettoyage et rangement	Ecole Martin Jarry Nettoyage et rangement	Espaces verts Délierrage de mur
	<input type="checkbox"/> Je suis disponible et intéressé(é)			
Lundi 21 juillet 9h-12h30	Mardi 22 juillet 9h-12h30	Mercredi 22 juillet 9h-12h30	Jeudi 23 juillet 9h-12h30	Vendredi 24 juillet 9h-12h30
Service urbanisme Destruction de documents	Salle omnisport Nettoyage du sol	Espaces verts Délierrage de mur	Ludothèque Nettoyage de jeux	Espaces verts Délierrage de mur
<input type="checkbox"/> Je suis disponible et intéressé(é)				

Inscription possibles jusqu'au vendredi 13 juin à 20h

VI - CONTRAT D'ENGAGEMENT

Nom et prénom du participant :

Concernant la périodicité

✓ Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires, sur une demi-journée de 3 heures 30 minutes, avec une pause obligatoire de 30 minutes.

Concernant la ponctualité

✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer ;

✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité de la demi-journée et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause ;

Concernant la réalisation des chantier

✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Il est de ma responsabilité de me présenter avec une tenue et des chaussures adaptées à la nature des chantiers auxquels je participerai ;

✓ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront être éteints.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

✓ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées et à appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.

✓ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, mais également envers les autres participants à l'activité

✓ Durant mon travail, je respecte ceux qui m'entourent (voisinage, passants...)

✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, range le matériel et/ou je le remets à l'encadrant à l'issue du chantier ;

✓ Je m'engage à respecter un devoir de réserve (discrétion sur ce que je vois et ce que j'entends lors des chantiers) et à appliquer le principe de neutralité (je ne porte aucun jugement sur ce que je vois et ce que j'entends lors des chantiers).

Sanctions appliquées en cas de non respect des points énoncés précédemment

✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Dans Ma Poche » ;

✓ Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

✓ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier.

✓ Cette indemnité sera versée, après le chantier, par le biais d'un chèque citoyen d'une valeur de 5 euro par heure à dépenser chez les commerçants partenaires (liste sur le site de la mairie).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Le

(Noms, prénoms et signatures, précédés de la mention « lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

La collectivité

II - AUTORISATION PARENTALE

Représentant légal

Nom : Prénom :

Adresse : 85291 MORTAGNE SUR SEVRE

Numéro de téléphone : / / / / Adresse mail :

La Commune ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes qui participent au dispositif « Dans Ma Poche ». En aucun cas la somme versée pour la participation au dispositif « Dans Ma Poche ». ne pourra être considérée comme une rémunération salariale.

Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours du chantier, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. En aucun cas, la responsabilité de la Commune ne saurait être engagée.

La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à ce dispositif couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Je soussigné(e), Monsieur, Madame,atteste avoir pris connaissance du dossier de candidature et autorise mon enfant (Nom et prénom) à participer au dispositif « Dans Ma Poche » de la Ville de Mortagne sur sèvre, dans les conditions définies dans le contrat d'engagement ci-joint.

A Mortagne sur Sèvre, le.....

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Trajets

J'autorise les agents municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules de la commune pour se rendre sur les lieux des chantiers.

J'autorise mon enfant à rentrer seul après le chantier.

A Mortagne sur Sèvre, le.....

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

III - FICHE SANITAIRE

Le jeune

Nom : Prénom :

Date de naissance :...../...../..... Numéro de sécurité sociale :

Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Renseignement médicaux concernant le jeune

Le jeune suit-il un traitement médical régulier ?

Oui Non

Asthme : Oui Non

Allergie : Oui Non

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

.....

.....

Difficultés de santé (Maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

.....

.....

Recommandations (lunette, lentilles, appareil dentaire, prothèse auditives...) :

.....

.....

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la commune à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune.

A Mortagne sur Sèvre, le.....

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

IV- AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIES, D'IMAGES POUR LES MINEURS

« L'autorisation du droit à l'image » est un document obligatoire en vue de diffusions de photographies et/ou vidéos de votre enfant. Pour cela, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et à nous remettre pour valider votre autorisation. Vous vous réservez le droit de retirer votre autorisation à tout moment, auquel cas, vous en informerez par écrit la mairie, qui s'engage alors à ne plus diffuser les photographies et/ou vidéos représentant votre enfant. Les photographies et/ou vidéos restent la propriété de la Mairie de Mortagne sur Sèvre et seront archivées et/ou détruites.

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Représentant légal du jeune..... Né(e)le.....

Autorise la commune de Mortagne sur Sèvre à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus :

Publication sur le site internet, les comptes Facebook, Instagram de la commune ; dans une revue, un journal ou un ouvrage ; sur une affiche, une plaquette ou tout autre support de publicité ; pour présentation en public lors d'une exposition.

N'autorise pas la commune de Mortagne sur Sèvre à reproduire ou présenter la ou les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre d'activités et/ou de sorties et représentant mon enfant désigné ci-dessus.

Fait à Le.....

Signature du jeune

Signature du représentant légal
(Précédée de la mention « Bon pour accord »)

V - REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DE DONNEES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans les pièces complémentaires) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune de Mortagne sur Sèvre pour communiquer avec vous sur le dispositif « Dans Ma Poche» porté par la commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire.

Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs et techniques de la Commune, et à des sous-traitants (le Trésor Public pour l'indemnisation des missions). Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert des données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature à la mairie de Mortagne sur Sèvre.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

J'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour faciliter la communication sur le dispositif « Dans Ma Poche»..

Fait à Le.....

Signature du représentant légal (Précédée de la mention « Bon pour accord »)